

ATTESTATION D'ADHESION A UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE AGREEE

Je, soussigné Roger MAINGUY, Président de l'Association ENDYA – agréée par l'ACPR en mars 2022, certifie que :

Nom de la structure :

Adresse de la structure :

Code postal :

Pays :

Numéro SIREN :


Est adhérent à l'Association ENDYA pour son(ses) activité(s) de Courtier d'assurance et de réassurance.

L'Association ENDYA est une association professionnelle agréée au sein de l'article unique de la Loi n°2021-402 du 8 avril 2021 relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement.

Le Médiateur choisi par l'Association au titre de l'activité Courtier d'assurance et de réassurance, est :
La Médiation de l'Assurance - Pôle CSCA TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - Email :
le.mediateur@mediation-assurance.org

L'adhésion du membre susnommé est valable pour la période allant du 19/01/2023 au 31/12/2023.

Fait à Paris, le 19/01/2023



Président d'ENDYA